



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 10a

Approbation de la mise en place du dispositif « Boîte thannoise d'urgence »

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20260704-2026D910a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mmes MANN, BINDER, MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, Mmes PICCININI, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, FRANÇOIS-WILSER, DIET, M. JULY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. FUCHS, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. HUMMEL, excusé, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAILLY, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. STOECKEL, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER

Etaient excusés, sans procuration :

M. CHOLAY
M. SCHILDKNECHT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif « Boîte d'urgence thannoise » qui est un dispositif gratuit destiné à simplifier l'intervention des secours au domicile de ses usagers, en favorisant l'accès aux informations essentielles d'une personne victime d'un malaise, d'un accident ou de toute autre situation nécessitant une prise en charge urgente à domicile. La « Boîte thannoise d'urgence » a l'objectif de permettre aux secours de gagner du temps, dans un contexte où les minutes sont souvent précieuses, lors de leur arrivée dans le logement d'une personne seule avec qui la communication est impossible.

Il s'agit d'une action de prévention et de santé publique. Ce dispositif concernera tous les habitants qui en feront la demande, avec une attention particulière portée sur les personnes âgées, vulnérables ou isolées.

La proposition de déployer ce dispositif à Thann est issue du programme de l'équipe municipale élue, construit par un groupe de travail d'élus ayant conduit un travail de concertation sur le territoire. Un échange avec la commune de Breisach en Allemagne, ayant mis en place ce système, a été organisé le 22 mai 2026 afin de voir et d'échanger sur le côté opérationnel.

La « Boîte thannoise d'urgence » sera à placer dans la porte du réfrigérateur, emplacement facile à trouver pour les secours dans n'importe quelle habitation. Cette boîte contiendra une fiche de liaison, renseignée par les usagers, mentionnant notamment : son identité, ses coordonnées, les personnes à contacter en cas d'urgence, les coordonnées du médecin traitant, les traitements médicaux en cours, les allergies connues, les antécédents médicaux significatifs et toute autre information utile à sa prise en charge.

Un autocollant apposé sur la porte d'entrée du logement, côté intérieur, et un second sur le réfrigérateur permettra aux secours d'identifier immédiatement la présence du dispositif.

Une campagne de communication et de sensibilisation au dispositif sera lancée à compter de septembre 2026. Elle sera réalisée en concertation étroite avec les acteurs des services de secours d'urgence. La distribution sera également organisée auprès des habitants de Thann intéressés.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intérêt général porté à favoriser une prise en charge rapide et efficace des personnes en situation d'urgence médicale,

Considérant que certaines informations médicales nécessaires ne sont pas toujours immédiatement accessibles lors des interventions des secours à domicile,

Considérant que le dispositif des boîtes d'urgence, déjà déployé par d'autres collectivités, répond à un besoin de la population constaté par les secours et les professionnels de santé,

Considérant que ce projet contribue à améliorer la sécurité des personnes, notamment des seniors, des personnes isolées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques,

Considérant la volonté politique de développer des actions de prévention santé et de solidarité en faveur de ses administrés,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire à savoir la mise en place du dispositif « Boîte thannoise d'urgence »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la mise en place sur le territoire communal du dispositif « Boîte thannoise d'urgence » ayant pour objectif de faciliter l'intervention des services de secours au domicile des habitants,
- autorise l'acquisition des boîtes, des fiches d'informations médicales et des supports de communication nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- prévoit la distribution gratuite des boîtes d'urgence aux habitants de Thann, selon les modalités et le plan de communication définis par la municipalité (réunions d'information, présentation),
- précise que les informations contenues dans les boîtes d'urgence sont renseignées et conservées par les usagers, sous leur seule et entière responsabilité, incluant la nécessité de les mettre à jour régulièrement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action et à solliciter toute subvention susceptible de contribuer à son financement.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELLEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance